

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 décembre 2012

L'an deux mille douze, le 14 décembre à 18 heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 60 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de Réunion de la Communauté de Communes, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEYRECAVE, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Bernard GALLARDO, Christian TOUHE-RUMEAU, Maurice BOISON remplacé par sa suppléante Véronique ARLIN, Claude CLAVERIE, Xavier FERNANDEZ, Jean-Yves GEISSER, Guy SAINT-MEZARD, Mario SPAGNIOLI, Serge MARITAN, Bernard BOURROUSSE, Jean-François SOPENA, Raymonde BARTHE, Martine LABORDE-NOYER, Patrick BATMALE, Daniel BELLOT remplacé par son suppléant Lucien CASTELLA, Christian DUFFAU, Patricia ESPERON, Guy AUBERT remplacé par sa suppléante Marie-Claude GELAS, Carole BALAGUER remplacée par son suppléant Jean CAUBOUÉ, Philippe BOYER, Hugues CARLES, Roland CLAVERIE, Hervé COLLIN, Denis DECLOCHEZ, Hélène DELPECH, Edouard DONA, Joël DUBOUCH, Philippe DUFOUR, Marie-José GOZE, Michel LAFFARGUE, Dominique LAFONT, Henry LUCHET, Bernard MARSEILLAN, Bernard PIS, Robert PORROUQUET, Jacqueline ROBUTTI, Pierrette SEGAT.

ABSENTS EXCUSÉS: Francis DUPOUY, Michel LABATUT, Bernard ROZES, Patrick DUBOS, Nicolas MELIET, Bernard LEBE, Pierre DULONG, Etienne BARRERE, Jean Louis DUBUC, Fabrice LACOMBE, Wilfried LUSSAGNET.

ABSENTS: François BAQUE, Marie-Laure BEZIN, Bernard BORDIGNON, Thierry COLAS, Pierre ESQUERRE, Jean-Marie GILLOT, Michel MAZZONETTO, Pierre MOREL, Jacques MORLAN, Jean François ROUSSE, Carine SAMPIETRO.

ONT DONNÉ PROCURATION: Jean-Louis DUBUC à Véronique ARLIN ;

SECRÉTAIRE: Philippe BOYER.

**OBJET : CONSTITUTION DU COMITE DE PILOTAGE POUR LA REALISATION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Monsieur le Président informe que dans le cadre de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal lancée par la Communauté de Communes de la Ténarèze, un Comité de Pilotage doit être constitué afin d'assurer le suivi de cette mission.

Ce comité de pilotage sera associé aux différentes étapes de travail et de validation du projet.

Ce comité de pilotage sera constitué : d'un représentant de chaque commune ainsi que d'un représentant du Conseil Régional, du Conseil Général, du Pays d'Armagnac, d'un représentant de chaque Chambre Consulaire, d'un représentant du CAUE ainsi que d'un représentant de la DDT.

Afin de constituer ce groupe de pilotage, chaque commune doit nommer un représentant titulaire et un représentant suppléant parmi ceux siégeant au Conseil Communautaire et transmettre le nom de ces élus à la Communauté de Communes.

La liste des divers élus qui composeront ce groupe de pilotage sera présentée au prochain Conseil Communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité.
- **PREND ACTE** des modalités de constitution du Comité de Pilotage pour la réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter les organismes qui seront associés au groupe de pilotage afin qu'ils nomment leur représentant ;
- **PREND ACTE** que la liste des membres du comité de pilotage sera présentée lors du prochain Conseil Communautaire.

Pour extrait conforme le 14 décembre 2012.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Conseiller Régional,
Maire de Blaziert,

Jean-Claude PEYRECAVE